

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 **Notice d'information - 25 août 2021**



Comment ça marche ?

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire (AGO/E) annuelle se tiendra le **samedi 25 septembre à 14h30 à la salle polyvalente, 5 rue du stade, le Vieil-Evreux, 27930.**

Tel que le prévoient les statuts de la coopérative, cette 2^e AGO/E sera d'abord précédée d'une **1^{ère} AGO/E le 9 septembre à 12h00 au siège social** au cours de laquelle le **défaut de quorum** pourra être constaté.

NB: le quorum est le 1/6^{ème} des inscrits au 25/08/21 soit plus de 2000 sociétaires présents ou représentés pour une AGO et plus de 50% pour une AGE !!

En tant que sociétaire, vous êtes donc invité à vous exprimer ! Tout est mis en œuvre pour que vous puissiez le faire en toute connaissance de cause.

Comme le prévoit la loi, les documents relatifs à cette AG seront mis à votre disposition **en consultation** au siège social et dans chaque magasin **à partir du 25 août :**

- Ordre du jour et texte des résolutions proposées
- Identité/documents fournis par les candidats au CA (s'il y en a)
- Rapport de gestion (et d'activités) avec les comptes 2020 arrêtés par le CA
- Statuts modifiés (texte en gras + liste des points modifiés)
- Formule de demande d'envoi de documents

Les formulaires, **pouvoir en blanc ou vote par correspondance**, ainsi que les documents obligatoires pourront également être envoyés aux coopérateurs sur demande écrite par courrier postal au siège social ou par courriel à l'adresse ag2021@biocoop-nymphea.fr, parvenant à la société au plus tard **5 jours avant la date** de la réunion de l'assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis (cf. *******) et signés, ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir au siège social **4 jours au moins** avant la date de l'assemblée.

Dès le 25/08/21, vous pourrez voter. **La clôture** des votes aura lieu **4 jours avant la tenue de l'AG.**

Vous pourrez :

1. Rapidement poser vos **questions (relatives à l'AG uniquement !)** sur cette même adresse e-mail : ag2021@biocoop-nymphea.fr ; les réponses seront apportées lors de l'assemblée.
2. Proposer votre candidature à la fonction d'**administrateur** (profession de foi conseillée, sur papier libre à déposer en magasin, par courrier postal au siège social ou par mail : ag2021@biocoop-nymphea.fr). Condition = être sociétaire depuis 3 ans au moins.

Qu'il s'agisse d'un pouvoir en blanc ou d'un vote par correspondance, une fois remplis ***** sans oublier vos nom/prénoms, date de naissance, adresses postale/mail, téléphone et N° sociétaire** (figurant en bas du ticket de caisse), vous pourrez les :

- Déposer dans les urnes prévues à cet effet en magasins
- Faire parvenir par courrier à BIOCOOP NYMPHEA, **AG 2021**, 1097 route de PARIS, 27930 LE VIEIL-EVREUX
- Faire parvenir par mail à l'adresse ag2021@biocoop-nymphea.fr (svp mettre en objet du mail : AG 2021).

#labionourassemble !